



Conseil Electoral Provisoire

NOTE DE PRESSE

LE CONSEIL ÉLECTORAL PROVISOIRE ÉVALUE LES INFRASTRUCTURES ÉLECTORALES ET SES STRUCTURES DÉCONCENTRÉES

Des membres du Conseil électoral provisoire (CEP), accompagnés d'équipes techniques, évaluent les structures déconcentrées et les infrastructures électorales dans les départements du Nord, du Nord-Est, du Centre et du Haut-Artibonite. Cette première série de missions s'étend du 6 au 11 décembre 2024.

Les Conseillers électoraux, sur place, ont profité de leur tournée, pour procéder à l'inventaire des Bureaux électoraux départementaux (BED) et des Bureaux électoraux communaux (BEC). Aussi, une évaluation de l'état physique des bâtiments ainsi que des équipements disponibles et des besoins pour faire fonctionner ces structures a été réalisée.

Les données recueillies devront guider le Conseil dans les prévisions budgétaires et la prise de décision visant à renforcer les structures déconcentrées, pour les rendre plus aptes à remplir efficacement leur mission dans les différentes régions du pays.

Le Conseil électoral provisoire a, en outre, projeté de redynamiser le personnel des BED et des BEC dans la perspective du référendum et des élections générales.

Le Conseil électoral provisoire s'engage à conduire les processus référendaire et électoral en toute indépendance de manière impartiale et inclusive.

Gonaïves, le 8 décembre 2024.

Pour authentification : (509) 31639523.-